

Correspondance : la réglementation légale de la profession d'infirmière

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 556

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ou ne possède pas les connaissances et l'expérience nécessaires. Des conseils de prudence et des avertissements lui sont toujours donnés.

Depuis le début de son activité en 1932, la Coopérative de cautionnement « Saffa » a accordé au total 333 cautionnements pour une valeur globale de 780.500 fr. Le 10 % environ de ces cautionnements concerne des commerces de produits textiles, et un nombre presque équivalent la gérance de succursales de magasins à succursales multiples ou des postes de caissière. Viennent ensuite, comme importance numérique, les demandes concernant des magasins de papeterie, de cigares, de chocolats et de produits alimentaires, la location d'appartements, des maisons de vacances ou de repos, des homes d'enfants, etc. Les entreprises de coiffure, de massage, de soins de beauté, la couture pour dames et la lingerie, les ateliers d'art décoratif, l'enseignement privé, la médecine, le journalisme, le jardinage, etc., etc., entrent aussi en ligne de compte pour un moins forte proportion, alors que les demandes concernant les pensions privées atteignent, elles aussi, presque le 10 % du total. On voit que presque toutes les branches de l'activité féminine sont représentées parmi les « filleules » de la Saffa.

Au point de vue de la répartition géographique, le canton de Zurich vient en tête avec 118 cautionnements représentant une somme globale de 278.000 fr., dont 146.000 déjà ont été remboursés; puis Berne, avec 75 cautionnements pour 140.000 fr., dont 75.000 remboursés. Vaud est en troisième rang, avec 35 cautionnements (78.000 francs, dont 37.000 remboursés), et Genève est quatrième (22 cautionnements, 44.000 fr., dont 17.000 remboursés).

L'activité de la Société comprend encore un service de renseignements financiers, qui a donné 1371 consultations à Berne et à Zurich. Mme Anna Martin, directrice du Bureau de Berne, a de plus activement collaboré avec la direction de l'Exposition nationale pour l'érection du Pavillon de la femme. La Saffa ne cesse de travailler à l'éducation des femmes en matière financière et économique, et préconise des cours pour professionnelles, tels ce cours de droit pour couturières donné à Winterthur, Zurich et Buochs (cours de vacances).

L'exercice se terminant avec un bénéfice de plus de 17.000 fr. sur un total de recettes de 57.000 fr., un dividende de 2.12 % a été voté aux parts sociales, ainsi que le versement de 14.000 fr. au fonds de réserve. Le Comité a été réélu, Mlle Linette Comte, avocate à Lausanne, remplaçant M^{me} Recordon-Sillig (Tour de Peilz), démissionnaire. S. B.

Conférence des Présidentes de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La XVII^{me} Conférence des présidentes s'est tenue à Berne le 29 octobre, sous la présidence de M^{lle} M. Kammacher (Clarens). Malgré les temps difficiles, une trentaine de participantes, représentant vingt Sections, se trouvaient réunies à l'hôtel Zum Wilden Mann.

Après quelques mots de bienvenue de la présidente, M^{me} Vischer-Alioth (Bâle) parle de l'action civique de la femme suisse. A l'Assemblée générale de Brugg, en mai, la même conférencière avait déjà parlé de ce que les femmes suisses pourront faire; à Berne, elle donne un

aperçu de ce que les femmes font: leurs activités sont multiples, la manière de les réaliser également. L'idée du service obligatoire (mobilisation civile) ne doit pas effrayer: c'est une mesure protectrice pour le pays. Tout le monde connaît le travail fourni par la Croix-Rouge, par la D. A. P. La Lessive de guerre — celle de Lausanne est un modèle d'organisation — est une des œuvres les plus utiles en faveur du soldat. Les œuvres sociales de l'armée s'occupent spécialement des familles de soldats dont les detresses morales et matérielles ont besoin d'aide et de soutien. Il faut trouver du travail pour les femmes de mobilisés et créer des crèches pour les enfants.

Dans le domaine économique et le travail domestique, les femmes remplissent une tâche importante. Partout où c'est possible, il faut accepter de participer aux travaux des commissions économiques cantonales ou communales. Il faut inciter aux femmes du bon sens dans leurs achats, ainsi que l'art si difficile d'utiliser les restes. Et dans un autre domaine, apprendre à pratiquer l'art encore plus difficile de l'entraide et du bon voisinage. En général, rester solidaire des autres femmes; ne pas abandonner, sous prétexte d'économies, celles qui ont besoin de travailler, payer ses factures, payer comptant, et enseigner aux autres à le faire. Enfin, ne pas cultiver la haine, et rester, malgré tout, fidèle à l'idéal de paix.

Après cette intéressante causerie, de nombreuses oratrices prennent la parole pour donner des renseignements sur ce qui se fait dans divers cantons, ou pour poser des questions. M^{lle} Gourd (Genève) et S. Bonard (Lausanne) font remarquer que tout ce travail civique se fait uniquement dans le domaine de la bienfaisance et de l'entraide, et que, malgré les circonstances, les femmes n'ont été appelées à aucun poste important. La plupart des Sections ont repris leur activité féministe; cependant, il s'en est trouvé qui estiment préférable de suspendre leurs réunions. M^{me} Gourd remercie celles qui continuent à maintenir l'idéal suffragiste; ce sera un précieux appui pour la Section genevoise qui va au-devant d'une votation cantonale, puisque l'initiative en faveur du vote des femmes a abouti.

Après le traditionnel repas en commun, M^{lle} Gourd charme les auditrices par un vivant et captivant récit du Congrès de Copenhague. Les lectrices du *Mouvement* sont au courant des nombreuses questions abordées et discutées dans cette Assemblée internationale; je pense donc qu'il est inutile de leur en faire ici l'exposé.

Pour terminer, M^{me} Leuch, présidente centrale, fait quelques communications: recommandation aux Sections de continuer à réunir leurs membres — même avec des tricotages! Notre Association est une union pour la réalisation d'un idéal: ce n'est pas l'heure de l'oublier. Ne pas trop s'embarasser de soucis matériels, mais songer à la défense spirituelle du pays, à la sauvegarde de la dignité de l'homme et de la femme. Au nom de toutes, M^{me} Leuch remercie la Section de Zurich pour l'admirable travail fourni pour l'organisation du Pavillon de la Femme à l'Exposition.

Et c'est l'heure de nous séparer. Que nous a apporté cette réunion? se demandait une des présidentes. A chacune de nous d'y répondre. M.-A. PRINCE.

de nos dettes, avec ces dettes s'ajoutant à d'autres dettes...» Oui, elle a déjà été au bureau privé d'aide aux soldats, mais elle n'a pas eu le courage d'attendre son tour et de prendre la file de la longue queue de femmes qui attendaient aussi...

UN «TROP BEAU SALAIRE?»

La femme d'un mobilisé de la campagne se plaint de ce qu'on lui ait refusé l'indemnité qu'elle a demandée. Son mari, avant la mobilisation, gagnait 10 fr. par jour, gain qui a naturellement cessé de lui être payé dès le jour de son départ. Et cette demande d'indemnité, le secrétaire communal de son village l'a écartée, en indiquant comme motif que «le mari gagnait trop auparavant.»

PLACE PRISE!
Voici un autre cas, qui risque de ne se reproduire que trop souvent à l'avenir: Un mobilisé, marié et père de famille, se trouve à l'exacte limite de la catégorie dans laquelle il aurait droit à une allocation de secours. Par discrétion, il y renonce. Puis, il est démobilisé, rentre chez lui, — et trouve que son patron a engagé un autre à sa place!

Le Mouvement Féministe
se vend au numéro
Librairie Payot, rue du Marché, Genève
A l'Union des Femmes, r. Et.-Dumont, 22
A l'Administration, 7, rte de Chêne.
et dans tous les kiosques à journaux et les dépôts de l'Agence Naville à Genève.

Petit Courrier de nos lectrices

Sylvie la bavarde à la Rédaction. (No 555). — En voyant la place occupée par ma prose, et en lisant la gentille supplique qui lui fait suite, j'ai rougi de confusion. Chère Rédaction, acceptez, je vous prie, mes vives excuses. De même, j'exprime mes regrets aux correspondantes dont les messages ont peut-être été retardés par ma faute.

Une lectrice du *Mouvement* connaît-elle le «Club de rapprochement», qui, sauf erreur, dépend de l'Union des Femmes? En quoi consistent les réunions et les activités de ce groupe?

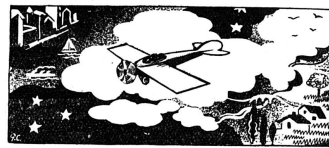
R. B. à Inquiète. (No 553). — Voici, pour répondre à votre demande, une petite liste de lectures réconfortantes. Elles sont basées sur l'expérience religieuse, et c'est pourquoi je les cite. L'estime en effet (et cette opinion est le fruit non seulement d'expériences personnelles, mais aussi d'observations faites autour de moi) que le découragement a peu de prises sur les âmes fortement attachées aux valeurs spirituelles.

Quelques romans et récits: Le mystère des Beautés, par Colette Yver; Le journal d'un curé de campagne, par Bernanos; Les justes, par

Clampol; La réponse du Seigneur, par Alphonse de Chateaubriant.

Une histoire vraie: Splendeur de Dieu, par Honoré Wilsie Morrow; L'ermite, par Ebba de Pauli, courts récits d'une grande profondeur; La dernière gerbe, poèmes par Henry Berguer; et enfin Les Lettres, de M^{me} Pieczynska, malheureusement épuisées, mais que possèdent ces bibliothèques, sources inépuisables de richesses pour l'âme qui veut apprendre à bien vivre.

Une acheteuse à d'autres acheteuses. — Lisez-vous les appels de la «Semaine suisse»? N'avez-vous pas été choquées et blessées, comme moi, par un de ces appels qui parle d'un ton comminatoire aux femmes en leur disant ce qu'elles doivent faire (acheter suisse), et attire l'attention des défaillantes sur le fait que leur attitude passive est de nature à porter, dans les circonstances présentes, un préjudice grave, etc., etc. Les «défaillantes»! On attendait à voir paraître la sanction d'une amende! Quel est le gradé en mal de commandement qui peut s'adresser sur un tel ton à des femmes qui n'ont jamais marchandé leur appui à la «Semaine suisse», et qui, justement, ont été les principales artisanes de sa réussite?



Correspondance

La réglementation légale de la profession d'infirmière

Genève, le 11 novembre 1939.

Chère Mademoiselle,
Dans le compte rendu que vous avez donné (*Mouvement Féministe* du 4 novembre) de l'Assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses à Winterthur, vous avez reproduit, d'après la communication de M^{me} Leemann sur la situation de l'infirmière en Suisse, une affirmation qui appelle une rectification.

M^{me} Leemann aurait dit: «Il n'existe guère de législation sur la formation professionnelle de ces travailleuses, car exception faite des cantons de Vaud et du Tessin, il n'est besoin d'aucune autorisation pour exercer cette profession, si bien que la première venue peut endosser un costume de son choix et se parer d'un titre qu'elle ne mérite pas.»

Je tiens à vous rappeler, en ce qui concerne Genève, que la loi cantonale genevoise sur les professions médicales auxiliaires (1928, sauf erreur) réglemente précisément cette question du travail de l'infirmière professionnelle.

A Genève, toute infirmière doit obtenir une autorisation de l'Etat pour pouvoir exercer sa profession dans le canton, et cette autorisation n'est donnée que sur le vu d'un diplôme justifiant des études et qualités de l'infirmière ou garde-malade. Les bureaux qui placent des gardes-malades doivent tenir compte des exigences de la loi en ne recommandant au public que des infirmières diplômées ayant reçu l'autorisation de l'Etat de travailler dans le canton.

Il serait intéressant de savoir ce qui en est dans d'autres cantons. Veuillez, je vous prie, faire paraître cette rectification nécessaire pour Genève, et recevez, etc. EMILIE TREMBLEY.

A travers les Sociétés

Ligue suisse de femmes abstinentes.
Le rapport pour 1939 que nous recevons de cette Société est intéressant et instructif. Il contient, dans les deux langues, un aperçu de cette

Coin des Travailleurs sociaux (Genève)
Suisseuse ayant épousé intellectuel espagnol se trouve dans grande misère matérielle: draps, couvertures, éditions et un réchaud à gaz seraient pour elle d'une extrême nécessité. Annoncer les dons à M^{me} Fosset, directrice de l'œuvre des Bas-Fonds, 45, rue Feudt.

croisade, dont ceux mêmes qui n'en font pas partie ne peuvent qu'apprécier les résultats.

Œuvre sociale d'une grande activité, la Ligue, inspirée par le mouvement dont l'impulsion remonte à Auguste Forel, a vu ses débuts en Suisse allemande. Une section romande s'est formée dans la suite; le Tessin également a commencé une œuvre antialcoolique, et l'on peut constater, par la lecture du rapport qui nous occupe, combien sont ardues, persévérantes, ingénieuses, dans leur propagande et dans leur travail pratique, toutes ces femmes convaincues qui luttent contre le fléau de l'alcoolisme. M.-L. P.

Garnet de la Quinzaine

Du mardi 21 au samedi 25 novembre:

GENÈVE: Galerie Moos: Exposition, puis vente aux enchères d'objets d'art (tableaux, meubles, bibelots), organisée sous le patronage d'un Comité féminin, en faveur de la Commission centrale de secours pendant la guerre et du Comité pour les intellectuels réfugiés.

Samedi 25 novembre:
LAUSANNE: Réunion annuelle, sur convocation, des membres du Comité du *Mouvement Féministe*.

Lundi 27 novembre:
GENÈVE: Centre de liaison des Associations féminines de Genève, 22, rue Et.-Dumont, 17 h. 30: Assemblée annuelle de délégués; 1. Rapports de la présidente et de la trésorière. — 2. Revision du règlement. — 3. Election du Comité. — 4. Service auxiliaire féminin. — 5. Répartition du produit de la collecte du 1^{er} août. — 6. Divers.

Id. id. Fédération des Institutions Internationales de Genève (F. I. I. G.), Palais Wilson, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle de délégués.

Id. id. Entr'aide ménagère (collecte de légumes pour familles dans le besoin) Institut ménager, 7, rue de Beaumont, 19 h.: «Soupes-célestes» au profit de l'œuvre. Prix: 3 fr. S'inscrire avant le 25 novembre à l'Institut ménager.

Vendredi 1^{er} décembre:
LAUSANNE: Groupe suffragiste, Lycéum-Club, 20 h. 30: Le Congrès de Copenhague, causerie publique et gratuite, avec projections lumineuses, par M^{lle} Gourd.

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRIGOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.51
Explications gratuites de M^{me} V. Renaud
Impr. P. RICHTER, rue Alf-Vincent, 10

LONGEOLLES GENEVOISES
une des spécialités les plus réputées de la charcuterie des LAITIERES RÉUNIES
POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser au téléphonon de suite à l'adresse ci-dessus. FORMALITÉS GRATUITES